

## L'ACAT-France soutient



Un film documentaire  
de Thierry MICHEL

# Sommaire

<b><u>Introduction</u></b>	<b>3</b>
• Pourquoi l'ACAT-France soutient ce film ?	
<b><u>1 – Présentation</u></b>	<b>4</b>
• Fiche technique	
• Synopsis	
• Le réalisateur	
<b><u>2 - Contexte historique</u></b>	<b>7</b>
• Deux guerres du Congo entre 1996 et 2003	
• Poursuite des violences et graves violations des droits humains en RDC	
• Un début de mobilisation autour du rapport Mapping et du besoin de justice pour les victimes de la période 1993-2003	
<b><u>3 - La campagne ACAT-France « rapport Mapping : à quand la justice en RDC ? »</u></b>	<b>12</b>
• Actions menées l'ACAT-France dans le cadre de sa campagne	
• Pour votre table de presse	
• Pour aller plus loin...	
<b><u>4 - Des nouvelles initiatives à l'occasion de la sortie du film</u></b>	<b>16</b>
• 10 associations partenaires de <i>L'empire du silence</i> .	
• Actions autour du film	
Avant la sortie	
• Organisation d'une rencontre débat en visioconférence avec Thierry Michel, le réalisateur	
• Une avant-première à l'Assemblée nationale	
Pour la sortie	
• La déclaration commune signée par 8 associations	
• La pétition <b><i>Brisons L'empire du silence !</i></b>	
<b><u>5 - Questions/Réponses</u></b>	<b>18</b>
<b><u>6 – Organiser une projection-débat</u></b>	<b>26</b>
• Accompagner et soutenir l'organisation des projections-débats dans les villes d'ores et déjà programmées par JHR Films	
• Organiser une conférence-débat non loin de chez vous	
<b><u>7 - Contacts</u></b>	<b>31</b>

# Introduction

## Pourquoi l'ACAT-France soutient-elle ce film ?

L'ACAT-France soutient le film de Thierry Michel, *L'empire du silence*. Une plongée au cœur de la République démocratique du Congo (RDC) où l'impunité règne depuis 1993.

Depuis les années 1990, un cycle de violences et d'impunité s'est cristallisé en RDC. Deux guerres successives, impliquant au moins sept puissances étrangères régionales et une multitude de groupes armés locaux, ont conduit à des violations massives des droits humains. Assassinats, viols, tortures... Les guerres terminées, leurs répercussions restent fortes : les plaies du passé sont laissées à vif, et de graves violences émaillent et déchirent toujours le pays.

Cette histoire longue constitue la toile de fond de *L'empire du silence*. Le film revient sur le rôle de plusieurs responsables militaires et politiques, d'hier et d'aujourd'hui, qui n'ont à ce jour jamais été réellement inquiétés par la justice... ou qui, pour certains, gravitent autour du nouveau président congolais Félix Tshisekedi, pourtant symbole d'espoir lorsqu'il est élu en 2019. Le film de Thierry Michel dévoile ainsi un plaidoyer vibrant contre l'impunité, une situation que l'ACAT-France, partenaire du film, dénonce depuis des années.

Beaucoup de ces exactions seraient qualifiables de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, voire de crimes de génocide, habituellement considérés comme les crimes les plus graves. Or, la documentation à leur sujet ne manque pas. Les Nations unies ont par exemple procédé à l'inventaire de 617 incidents violents commis entre 1993 et 2003, répertoriés dans le « *rapport Mapping* ». En vain, car ce dernier dort dans un tiroir depuis octobre 2010, tandis que d'autres violences ont lieu, comme celles attestées dans la région du Kasai depuis août 2016. Seule manque, en définitive, une position politique prête à engager en RDC des mesures d'ampleur, capables d'enrayer ce cycle de violence et d'impunité.

L'impunité prive les personnes victimes d'une nécessaire reconnaissance, et leur interdit vérité et réparation. Au surplus, elle empêche la société congolaise de bâtir un esprit de concorde où domine durablement le respect des droits humains. Pendant ce temps, les responsables des crimes passés se maintiennent au pouvoir.

**Il est urgent d'agir pour éviter que ces drames se poursuivent ou se réitèrent.**

À cette occasion, et afin que les Congolais puissent enfin vivre en paix, l'ACAT-France appelle une nouvelle fois les autorités congolaises à mettre en place un mécanisme de justice transitionnelle indépendant et impartial en vue d'établir les responsabilités, rendre justice et réparer les préjudices.

**L'ACAT-France entend, conformément à son mandat :**

- Soutenir ces victimes en faisant connaître leur situation auprès de l'opinion publique et internationale, qui semble indifférente. Ce film est un excellent outil de sensibilisation et de plaidoyer pour éclairer le grand public ;
- Dénoncer l'impunité dont jouissent les responsables de crimes relevant du droit international, et obtenir leur jugement afin que les responsabilités de tous les Etats belligérants soient établies et que des réparations soient apportées aux victimes ;
- Plaider pour l'exhumation du *rapport Mapping* et procéder enfin à la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle en RDC.

# 1 – Présentation

## Fiche technique

Auteur/réalisateur : Thierry Michel

Année : 2022

Sortie en salle en France : 16 mars 2022

Genre : Documentaire

Durée : 110 min. / 1 :50

Age : 16+

Société de production :

Les Films de la Passerelle

Directrice de production : Céline Rauw

Titre : L'empire du silence

Réalisateur : Thierry Michel

Auteurs : Thierry Michel

Coproducteurs : Media Europe Créative, RTBF, VRT, DGD, NED, TV5, La Commission

Distributeur : Parc distribution

Ventes internationales : JHR Films

Dates de tournage : 2020

Lieux de tournage : Congo



**[Téléchargez le DOSSIER DE PRESSE](#) qui contient :**

La note du réalisateur

Un extrait du discours de Denis Mukwege, à Oslo le 10 décembre, lors de la remise du Prix Nobel de la Paix 2018.

Chronologie historique pour mieux situer le cadre historique et les intervenants

Les lieux, personnages et témoins

La filmographie de Thierry Michel

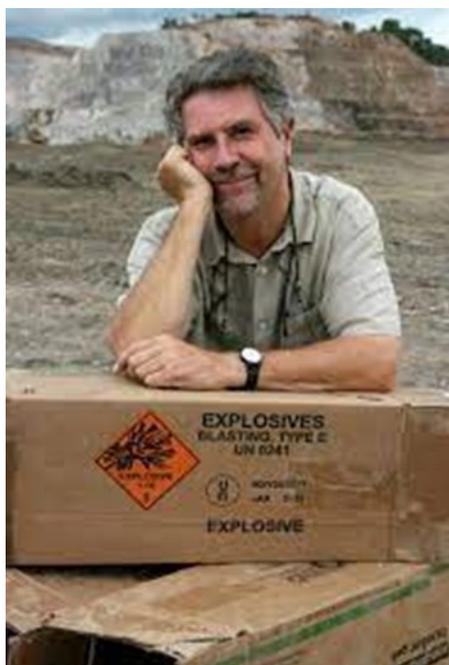
Site Internet du film « *L'empire du silence* » : <https://www.empire-du-silence.com/>

# Synopsis

Depuis vingt-cinq ans, la République Démocratique du Congo est déchirée par une guerre largement ignorée des médias et de la communauté internationale. Les victimes se comptent par centaines de milliers, voire par millions. Les auteurs de ces crimes sont innombrables : des mouvements rebelles, mais aussi des armées, celles du Congo et des pays voisins... Tous semblent pris dans un vertige de tueries, pour le pouvoir, pour l'argent, pour s'accaparer les richesses du Congo en toute impunité, dans l'indifférence générale.

Parcourant le Congo caméra au poing depuis trente ans, Thierry Michel a été témoin des combats, des souffrances mais aussi des espoirs du peuple congolais. Relayant le plaidoyer du Docteur Mukwege, prix Nobel de la paix, et dans la continuité de son précédent film « *L'homme qui répare les femmes* », il retrace les enchaînements de cette impitoyable violence qui ravage et ruine le Congo depuis un quart de siècle.

Voir la bande annonce du film : [« L'empire du silence »](#)



## Le réalisateur

Cinéaste, photographe et journaliste, des mines de charbon aux prisons, du Brésil et du Maghreb à l'Afrique noire, Thierry Michel dénonce les détresses et les révoltes du monde, mêlant parfois fiction et réalité.

Né en 1952 à Charleroi en Belgique, dans une région industrielle surnommée "Le Pays Noir", Thierry Michel engage à 16 ans des études à l'Institut des Arts de Diffusion, à Bruxelles. En 1976, il entre à la télévision belge où il réalise de nombreux reportages de par le monde. C'est ensuite le passage au cinéma. Il va alterner deux longs-métrages de fiction et de nombreux documentaires internationalement reconnus, primés et diffusés.

## Note du réalisateur

Depuis plus de 25 ans, je tiens une chronique cinématographique de l'histoire du Congo Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo - RDC) et de tous les tumultes que ce pays a vécu depuis 1990.

J'ai abordé, dans mes onze films, la plupart des grandes thématiques de ce pays/continent : l'Histoire avec le film « *Mobutu roi du Zaïre* », la présence expatriée post coloniale avec « *Les derniers colons* », le pouvoir et les soubresauts de fin de dictature avec « *Le cycle du serpent* », la politique affairiste mêlant business, foot et médias avec le très berlusconien « *L'irrésistible ascension de Moïse Katumbi* », la géographie avec « *Congo River* », l'économie au cœur de la mondialisation avec « *Katanga Business* », la justice avec « *L'affaire Chebeya, un crime d'État* », le viol comme arme de guerre avec « *L'homme qui répare les femmes* »...

C'est en réalisant ce dernier avec Colette Braeckman, à l'Est du Congo, sur le travail du docteur Mukwege, que j'ai pris conscience de l'ampleur de la tragédie vécue par ce pays depuis la fin du régime dictatorial du Président Mobutu qui avait imposé durant plus de trois décennies une paix civile, basée sur une répression sans faille et une corruption/prédation généralisée des richesses du pays.

Cette prise de conscience a été guidée par la lecture d'un rapport exceptionnel réalisé par les experts des Nations Unies, appelé « *Mapping Report* » qui répertorie 617 cas graves de crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis entre 1994 et 2004. Sa conclusion est claire : parmi ces crimes, de multiples massacres de même type que ceux de Srebrenica en ex-Yougoslavie, dont les criminels ont été jugés responsables et condamnés par un tribunal pénal international. Ces crimes perpétrés au Congo-Zaïre (RDC) sont peu connus ou médiatisés et n'ont fait l'objet d'aucune suite judiciaire ni en RDC, ni devant une cour africaine ou une juridiction internationale.

Je ne pouvais pas terminer mon cycle de films sur ce pays sans avoir réalisé ce documentaire qui donnera les clés de compréhension de la tragédie, toujours d'actualité, dans laquelle s'enfoncent ce grand pays africain, l'un des plus riches du monde par ses ressources agricoles, forestières, énergétiques, et bien sûr par l'importance stratégique de ses réserves en minerais précieux indispensables à la prospérité des pays occidentaux et asiatiques et au développement de technologies de pointe.



**Thierry Michel**

## 2 - Contexte historique

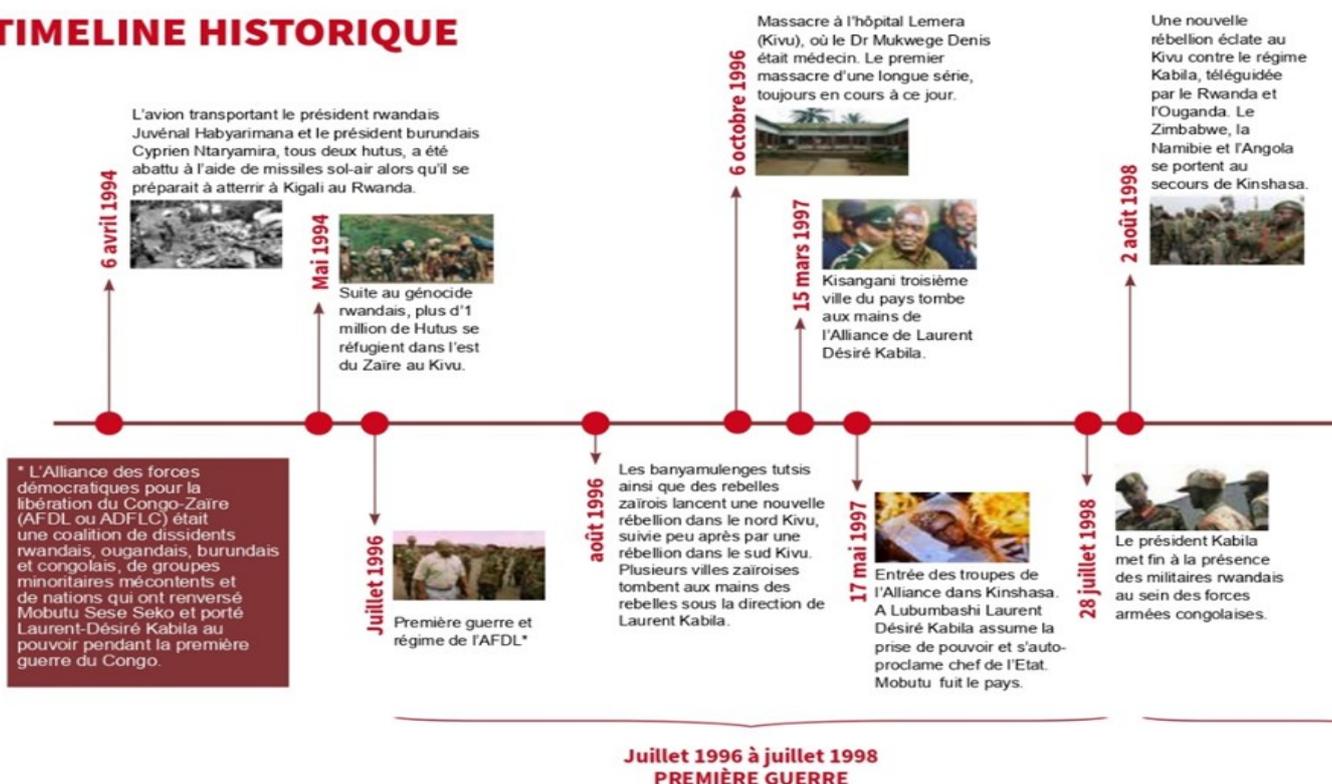


Depuis 1993, la République démocratique du Congo (RDC) est en proie à un cycle ininterrompu de guerres, de conflits et de crises politiques et sécuritaires, ayant des répercussions terribles sur la situation des droits humains dans le pays.

### Deux guerres du Congo entre 1996 et 2003

De 1996 à 1998, la RDC a été traversée par une première guerre régionale, durant laquelle les États voisins – essentiellement l'Ouganda et le Rwanda – ont soutenu un groupe rebelle congolais, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Zaïre (AFDL), qui a réussi à chasser le général Mobutu Sese Seko du pouvoir après trente-deux années de règne sans partage.

### TIMELINE HISTORIQUE



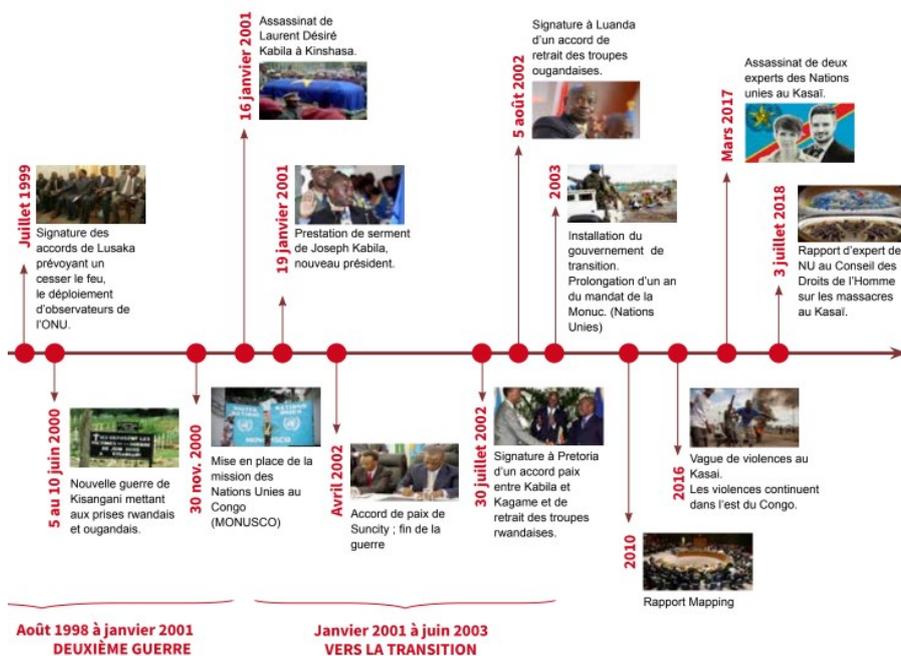
En 1998, une Seconde guerre du Congo a vu s'affronter sept pays africains regroupés en deux coalitions. En effet, le président Kabila père ayant décidé de s'affranchir de la tutelle des forces étrangères, cette position a dégénéré en conflit et déclenché la 2<sup>e</sup> guerre de la RDC. Les groupes rebelles congolais se sont alors multipliés dans l'est du pays en fonction des renversements d'alliances entre les pays belligérants, des intérêts ethniques, politiques et économiques. L'ensemble des parties aux conflits (groupes rebelles congolais et étrangers, forces armées nationales congolaises, ougandaises, burundaises, angolaises, rwandaises, tchadiennes et zimbabwéennes) s'est rendu coupable de graves et massives violations des droits humains. La plupart de ces exactions (qualifiées de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre) a été documentée dans le « *rapport Mapping* » des Nations unies, publié le 1er octobre 2010.

### Poursuite des violences et graves violations des droits humains en RDC

Depuis 2010, les violences perdurent dans le pays. Elles sont constantes, notamment à l'Est. A diverses reprises, des régions comme le Bas-Congo, le Katanga, la Province Orientale et le Kasai ont été touchées par des répressions gouvernementales et des affrontements intercommunautaires. Mais c'est surtout l'Est du pays qui est en proie à une insécurité quasi-constante dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu où de nombreux groupes rebelles sont encore implantés. Pour le Conseil de sécurité des Nations unies, le pays « *reste en proie à des cycles récurrents et nouveaux de conflits et de violence persistante perpétrée par des groupes armés étrangers et nationaux, qui exacerbent une crise profondément préoccupante en matière de sécurité, de situation humanitaire et de droits humains* » (Résolution du 20 décembre 2021)<sup>1</sup>.

### Un début de mobilisation autour du *rapport Mapping* et du besoin de justice pour les victimes de la période 1993-2003

L'insécurité, les violences et les conflits perdurent en RDC depuis près de trente ans du fait de l'impunité quasi constante de leurs responsables politiques et militaires, qu'ils soient congolais ou étrangers.



<sup>1</sup> <https://monusco.unmissions.org/fr/C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-du-congo-rdc-le-conseil-de-s%C3%A9curit%C3%A9-reconduit-pour-un-le-mdat-at-de-la>

## Une société civile congolaise active autour du Dr Denis Mukwege, acteur clé de la mobilisation en faveur de la justice pour les crimes commis avant 2002

Lors de son discours de remise du Prix Nobel à Oslo, le 10 décembre 2018, le Dr Denis Mukwege clamait tout haut devant un public trié sur le volet une vérité peu connue et très faiblement médiatisée :



« Un rapport est en train de moisir dans le tiroir d'un bureau à New York. Il a été rédigé à l'issue d'une enquête professionnelle et rigoureuse sur les crimes de guerre et les violations des droits humains perpétrés au Congo. Cette enquête nomme explicitement des victimes, des lieux, des dates mais élude les auteurs. Ce rapport du *Projet Mapping* établi par le Haut-Commissariat des Nations-

Unies aux droits humains, ne décrit pas moins de 617 crimes de guerre et crimes contre l'humanité et peut-être même des crimes de génocide. Qu'attend le monde pour qu'il soit pris en compte ? Il n'y a pas de paix durable sans justice »<sup>2</sup>

Depuis lors, il milite sans cesse, à l'étranger comme en RDC, pour la mise en place d'une justice transitionnelle dans son pays. Il a rapidement réussi à mobiliser autour de lui une partie de la société civile congolaise, ainsi qu'une franche importante de la diaspora congolaise politisée.

En octobre 2021, la Fondation Panzi du Dr Denis Mukwege a publié une note de « *Plaidoyer pour l'adoption d'une stratégie nationale holistique de justice transitionnelle en RDC* » qui donne des recommandations précises à mettre en œuvre dans le pays et dont la teneur a été partagée avec les autorités congolaises et divers partenaires du pays.

Dans le cadre de la sortie du film « *L'empire du silence* », une campagne internationale « *Justice for Congo* » a été mise en place par diverses ONG en Belgique et en RDC, pour sensibiliser et mobiliser le public le plus large possible et exercer une pression sur les autorités congolaises et la communauté internationale, afin qu'elles soient amenées à mettre en œuvre les recommandations du *rapport Mapping*. Une importante mobilisation sur les réseaux sociaux est menée dans le cadre de cette campagne avec notamment le partage de courtes capsules vidéos<sup>4</sup>.

## Une Cour pénale internationale (CPI) compétente pour juger les crimes commis après 2002

En juin 2004, suite à une demande du Gouvernement congolais, le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a ouvert ses premières enquêtes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis en RDC dans le contexte du conflit armé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002<sup>5</sup>. Depuis lors, la CPI a condamné Thomas Lubanga en 2012, Germain Katanga en 2014 et Bosco Ntaganda en 2019 et a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre de Sylvestre Mudacamura en 2012. Comme le rappelle le *rapport Mapping*, du fait que la CPI n'enquête pas sur les crimes antérieurs à la date de sa mise en place, à savoir le 1<sup>er</sup> juillet 2002, « *la grande majorité des crimes internationaux [inventoriés entre 1993 et 2003] échappe à sa juridiction* ».

<sup>2</sup> <https://www.hopitaldepanzi.com/single-post/2019/08/31/le-discours-du-docteur-denis-mukwege-lors-de-la-c%C3%A9r%C3%A9monie-du-prix-nobel-de-la-paix-2018-%C3%A0>

<sup>3</sup> <https://fondationpanzirdc.org/plaidoyer-pour-ladoption-dune-strategie-nationale-holistique-de-justice-transitionnelle-en-republique-democratique-du-congo/>

<sup>4</sup> <http://justiceforcongo.com/>

<sup>5</sup> <https://www.icc-cpi.int/drc?ln=fr>

## Une condamnation de l'Ouganda par la Cour internationale de justice (CIJ)

En 2005, la Cour internationale de justice (CIJ) – suite à une requête déposée par la RDC en 1999<sup>6</sup> – a jugé que l'Ouganda avait violé le droit international en occupant l'Ituri et que des infractions avaient été commises par ses forces armées et les groupes armés congolais que ce pays soutenait entre 1998 et 2003.

Au cours des années suivantes, la RDC et l'Ouganda n'ont jamais réussi à se mettre d'accord sur le montant total des réparations que l'Ouganda devait payer à la RDC pour son intervention militaire, son occupation du territoire congolais et le pillage de sa province Orientale. Le 9 février 2022, la CIJ a dû fixer le montant du dommage à payer : 325 millions de dollars.

Même si cette somme est loin des 11 milliards de dollars demandés par la RDC, il s'agit de la plus importante réparation accordée par un tribunal international pour des violations flagrantes du droit international humanitaire (DIH) et des droits de l'Homme. Dans son arrêt du 9 février 2022, la CIJ indique qu'elle « *accorde une crédibilité particulière au rapport Mapping* » (page 47)<sup>7</sup> et qu'elle a pris en « *considération des éléments de preuve* » de ce rapport, ce qui est un pas important dans la reconnaissance du *rapport Mapping* dans le domaine judiciaire international.

## La Cour internationale de Justice (CIJ) se déclare incompétente en ce qui concerne la requête contre le Rwanda

Dans son arrêt du 3 février 2006, la CIJ a jugé qu'elle n'avait pas compétence pour connaître de la requête déposée par la RDC contre le Rwanda, en mai 2002, pour « *des violations massives, graves et flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire* ». En effet, Il faut rappeler que la CIJ se prononce sur l'application des traités, pas sur les crimes commis, c'est ce qui la distingue de la CPI, entre autre.

## Des promesses venant des autorités congolaises qui tardent à se concrétiser

Dans son discours d'investiture, le 24 janvier 2019, le président congolais Félix Tshisekedi promettait « *la réhabilitation et la consolidation d'un État de droit* ». Au cours de la même année, il proposait avec son gouvernement, de mettre en place une stratégie nationale de justice transitionnelle et de réparation des victimes de violences sexuelles.

Malheureusement, force est de constater que les deux projets de décrets, créant une « *commission nationale de justice transitionnelle et réconciliation* » et un « *fond d'indemnisation des victimes de crimes graves* » sont toujours à l'étude. Les engagements des autorités congolaises à mettre en place une justice transitionnelle tardent à se concrétiser et s'apparentent davantage à une communication de façade destinée à satisfaire la société civile et la communauté internationale.

<sup>6</sup> <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/116>

<sup>7</sup> <https://www.icj-cij.org/public/files/case-related/116/116-20220209-JUD-01-00-FR.pdf>

## Des Nations unies au stade perpétuel des recommandations et constats

En 2021, le Secrétaire général des Nations-Unies et la Haut-commissaire adjointe aux droits de l'Homme des Nations-Unies (HCDH) déclaraient respectivement que la justice transitionnelle était essentielle pour débloquer le cercle vicieux de la violence qui persiste dans le pays et qu'il était fondamental que le processus de justice transitionnelle permettant une lutte efficace contre l'impunité, l'accès des victimes à la justice, la réparation et la mise en place de mesures de non-répétition soient une priorité du gouvernement de la RDC.

Les Nations unies semblent être prêtes à appuyer les autorités congolaises dans la mise en place d'une justice transitionnelle dans le pays. Reste maintenant à savoir concrètement comment et par quels moyens cet appui se fera.



## Une Europe qui commence à soutenir davantage le volet judiciaire pour les crimes commis avant 2002

A ce jour, quatre pays ont exercé **leur compétence universelle** pour des crimes internationaux commis en RDC entre 1993 et 2003 : la Belgique en 2000, les Pays-Bas en 2004, l'Espagne en 2008 et la France en janvier 2021.

**La compétence universelle c'est la compétence exercée par un État** qui poursuit les auteurs de certains crimes, quel que soit le lieu où le crime est commis, et sans égard à la nationalité des auteurs ou des victimes. L'objectif est de **lutter contre l'impunité** des auteurs de violations graves des droits humains, qui ont réussi à échapper à la justice nationale, en raison de son mauvais fonctionnement, de lois d'amnistie ou de la terreur qu'ils suscitent. « *Soit extradier soit juger...* ». Depuis plus de vingt ans Amnesty International s'engage pour que la compétence universelle soit appliquée et pour que les auteurs de crimes internationaux ne restent pas impunis, quel que soit le lieu où a été commis ce crime : <https://www.amnesty.fr/focus/competence-universelle>

La justice française a, par exemple, utilisé cette compétence pour arrêter à Paris, le 29 décembre 2020, Roger Lumbala, un ancien chef du mouvement rebelle Rassemblement Congolais pour la Démocratie Nationale (RCD-N). Le Pôle « lutte contre les crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre » au sein du Tribunal de grande instance de Paris avait ouvert une enquête contre Roger Lumbala en 2016, soupçonné de crimes ayant eu lieu entre 2000 et 2003 dans les provinces de l'Ituri et du Haut-Uélé à l'époque où il était le chef du RCD-N. Le 2 janvier 2021, Roger Lumbala a été mis en examen pour sa participation présumée à un groupement formé en vue de la préparation de crimes contre l'humanité et complicité de crimes contre l'humanité. Le parquet national antiterroriste a déclaré que cette procédure visant monsieur Lumbala s'appuyait principalement sur le « *rapport Mapping* ». Roger Lumbala est actuellement en détention provisoire. La date de son procès n'est pas encore fixée.

## Une France à la traîne qui ne veut pas nuire à ses intérêts géostratégiques

Le 25 novembre 2020, Frédérique Dumas et vingt-huit autres députés écrivaient au président de la République, Emmanuel Macron, pour relayer les demandes du Dr Denis Mukwege autour du besoin de Justice et du *rapport Mapping*. Ce courrier n'a jamais fait l'objet d'une réponse.

## « Rapport Mapping : à quand la justice en RDC ? »

Parce que la lutte contre l'impunité des auteurs et responsables de graves violations des droits humains constitue l'un des combats majeurs de l'ACAT-France, l'association travaille depuis plusieurs années sur la RDC, théâtre de graves exactions commises durant de nombreuses décennies, notamment dans le cadre de deux conflits régionaux opérés sur le territoire congolais entre 1993 et 2003.

Le *rapport Mapping* des Nations unies, publié le 1<sup>er</sup> octobre 2010, fait un inventaire des 617 incidents les plus violents commis en RDC durant la période de 1993 à 2003.

Cette publication a donné l'espoir à la société civile congolaise que la communauté internationale accompagnerait les autorités congolaises dans la quête de vérité, de justice et de réparation pour les victimes de cette période. Dans les faits, les autorités congolaises n'ont rien fait et la communauté internationale n'a plus évoqué ce rapport.

À l'occasion des 10 ans de la publication du *rapport Mapping*, en octobre 2020, l'ACAT France a lancé une campagne d'information, de mobilisation et de plaidoyer, invitant le grand public à s'informer sur une période douloureuse de l'histoire de la RDC, et à interpeller les décideurs congolais et étrangers afin que les victimes ne soient pas oubliées et qu'elles obtiennent enfin justice et réparation.

Cette campagne intitulée « *rapport Mapping : à quand la justice en RDC ?* » est constituée de divers documents et actions disponibles sur une page dédiée sur le site de l'ACAT-France :

<https://www.acatfrance.fr/rapport-mapping-a-quand-la-justice-en-rdc>

« *L'empire du silence* » est le troisième film documentaire soutenu par l'ACAT-France dans le cadre de cette campagne, après « *En route pour le Milliard* » du réalisateur congolais Dieudo Hamadi, interviewé dans la revue *Humains*<sup>9</sup> et « *L'homme qui répare les femmes* » de Thierry Michel.



<sup>9</sup> <https://www.acatfrance.fr/actualite/l-acat-france-soutient-le-film-en-route-pour-le-milliard>

<sup>10</sup> [https://www.acatfrance.fr/public/magh19-femmes\\_de\\_combats-entier.pdf](https://www.acatfrance.fr/public/magh19-femmes_de_combats-entier.pdf)

# Des ressources pour votre table de presse ou pour agir

## Communiqués de presse

Le 30 / 09 / 2014 : Quatre ans après la publication du *rapport Mapping*, l'impunité reste de mise dans la région des Grands Lacs

Le 17 / 02 / 2016 : Où en est la lutte contre l'impunité en RDC ?

Le 09 / 03 / 2016 : Non à l'impunité des viols et massacres en RDC !

Le 05 / 10 / 2018 : Prix Nobel de la paix au docteur Denis Mukwege; réaction ACAT-France

Le 03 / 04 / 2019 : Quel changement en RDC ?

Le 30 / 08 / 2019 : [rapport Mapping : interview du Docteur Denis Mukwege](#)

Le 23 / 10 / 2019 : [J'agis pour la justice en RDC](#)

Le 08 / 11 / 2019 : [rapport Mapping : chronique d'exactions ignorées](#)

Le 30/09/2020 : [rapport Mapping : les victimes attendent toujours justice](#)

Le 07/10/2020 : [RDC : La société civile reste mobilisée](#)

Le 14/10/2020 : [RDC : Un urgent besoin de justice](#)

Le 29/04/2021 : [Donner la priorité à la justice](#)

Le 30/09/2021 : [« RDC : dix ans après la publication du rapport Mapping »](#)

## Conférence-débat :

Le 05 / 07 / 2019 : Rencontre entre le Prix Nobel de la paix et les adhérents de l'ACAT

## Magazine Humains :

Humains #12, Interview du Dr Mukwege, gynécologue congolais, prix Nobel de la paix 2018 et militant contre les violences faites aux femmes : « *On ne peut pas construire la paix sans justice* »

Humains #14, Focus

Humains #17, 2020, Spécial RDC / *rapport Mapping* : A quand la justice ?

Humains #19, 2021, Agir : Dieudo Hamadi, contre l'amnésie de l'État congolais

Humains #23, 2022, Dossier sur l'impunité - Impunité : double peine pour les victimes



Dr Mukwege interviewé par Clément Boursin, responsable Programme Afrique de l'ACAT-France

## Plaidoyer :

[Le 02/12/2019 : Séminaire à l'Assemblée nationale sur le rapport Mapping](#)

## Appels du mois

Je soutiens le combat du Dr Mukwege (15 / 02 / 2016)

Appels du mois que vous pouvez encore signer : Téléchargeable en ligne ou pour commander la version imprimée : gratuit, frais de port à votre charge)

En novembre 2020 : [Je soutiens la lutte contre l'impunité.](#)



[Je soutiens la lutte contre l'impunité.](#)



[Appel du mois de février 2021: rapport Mapping : J'agis](#)

Appel du mois de septembre 2021 :

[Je demande justice et réparations pour les victimes de Kisangani](#)

RDC  
**Je demande justice et réparations pour les victimes de Kisangani**  
© Kirgiffimis, les films de Foek sauvage, Néon rouge



## Les appels à mobilisation

10/03/2022 : La France doit œuvrer pour mettre fin à l'impunité | ACAT France

 **APPEL À MOBILISATION**  
Pour les droits de CHACUN, on peut TOUS agir !

**Les droits humains ne sont pas qu'une promesse**

#AppelAcat

PHOTO UN PHOTOGRAPHY



## Pour aller plus loin ...

- ◆ Page Internet de l'ACAT-France dédiée à la campagne « *rapport Mapping : à quand la justice en RDC ?* » : <https://www.acatfrance.fr/rapport-mapping-a-quand-la-justice-en-rdc>
- ◆ Page de la campagne « Justice for Congo » : <http://justiceforcongo.com/>
- ◆ Page Internet du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme dédiée au Projet Mapping concernant les violations des droits de l'Homme commises en RDC entre 1993-2003 : <https://www.ohchr.org/fr/countries/africa/2010-drc-mapping-report>
- ◆ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, rapport du *Projet Mapping* concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, 581 pages, août 2010 : [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/CD/DRC\\_MAPPING\\_REPORT\\_FINAL\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/CD/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_FR.pdf)
- ◆ Procédures judiciaires entreprises par la RDC devant la Cour internationale de justice (CIJ) contre l'Ouganda : <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/116>
- ◆ Procédures judiciaires entreprises par la RDC devant la Cour internationale de justice (CIJ) contre le Rwanda : <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/126>

## 4 – De nouvelles initiatives

### à l'occasion de la sortie du film L'empire du silence

**Les autres partenaires associatifs du film sont :** Amnesty International-France, les Clionautes, le Comité de soutien au Dr Mukwege, la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), Ensemble contre la peine de mort, la Ligue des droits de l'Homme (LDH), Forum réfugiés – Cosi, Médecins sans frontières (MSF), et Signis.



### Organisation d'une rencontre débat en visioconférence avec le réalisateur du film Thierry Michel et les associations partenaires

A l'initiative de l'ACAT-France, une rencontre en visioconférence avec Thierry Michel a été organisée le 16 février 2022. Étaient conviés tous les coordonnateurs régionaux de l'ACAT-France, la maison de distribution du film et des membres de groupes locaux ou représentants des associations partenaires du film. Un lien de visionnage du film leur avait été transmis 48 heures avant. Les questions que soulevaient le film pouvaient être adressées en amont à l'ACAT-France ; mais beaucoup de questions ont été directement posées durant la conférence en utilisant le *chat*.

L'objectif de cette rencontre était de faciliter la promotion et la diffusion du film partout en France, tenant compte de la force du réseau militant associatif pour organiser des projections-débats.

C'est à l'issue de cette visioconférence que le présent livret d'accompagnement vous est proposé.

Vous trouverez l'essentiel des échanges dans la partie *Questions/réponses*, pour vous permettre non seulement d'organiser des projections-débats, mais aussi de conduire les débats en présence ou non du réalisateur.

## Projection-débat en avant-première à l'Assemblée nationale

A la suite des auditions du docteur Denis Mukwege, prix Nobel de la paix, par la commission des Affaires étrangères et par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, madame Frédérique Dumas, députée des Hauts-de-Seine, a convié le 16 février 2022, les députés français, à la projection-débat du film *L'empire du silence*.

Cette projection-débat s'est déroulée en présence de Christine Pireaux, productrice du film représentant Les films de la Passerelle, de Olivier Vanderveeren, assistant spécial du docteur Denis Mukwege et des associations partenaires qui soutiennent le film en France. Bernadette Forhan, présidente de l'ACAT-France a participé à cette projection-débat, avec Eric Mirguet, directeur du pôle Programme et plaidoyer et Laurence Rigollet, directrice du pôle Vie militante de l'ACAT-France.

Cette action de plaidoyer auprès des institutions a été organisée dans la perspective de rédaction d'une proposition de résolution pour appeler à la fin de l'impunité en RDC. Des sénateurs et d'autres personnalités politiques y ont été conviés. Très peu ont répondu à cette invitation. Il a été constaté le manque d'information des participants sur le sujet.

Le 2 mars suivant, une proposition de résolution, cosignée par 17 députés, a été déposée au bureau de l'Assemblée nationale. Veuillez la trouver [ici](#).

### Déclaration commune de 8 associations

Le 16 mars, jour de la sortie du film, cette déclaration est rendue publique. Elle invite la société civile et civique française, à se saisir du film pour soutenir concrètement le combat pacifique du docteur Mukwege en faveur de la vérité et de la justice, fondements essentiels à une paix durable dans son pays. Veuillez la trouver [ici](#).

### Pétition *Brisons L'empire du silence !*

Portée par 7 associations partenaires, cette pétition est en ligne sur [Change.org](https://www.change.org) et en dernière page de ce livret.

Elle peut être distribuée aux spectateurs et collectée signée, en fin de séances, par les groupes locaux lors des projections-débats qu'ils accompagnent, selon le protocole décrit dans la rubrique ci-dessous, **Organiser une projection-débat**.

## 5 - Questions/réponses

Ces échanges ont été retranscrits directement à l'issue de la visioconférence avec le réalisateur. Les « infos chat » sont tirées des commentaires des participants et peuvent éclairer la discussion.

### 1/ Pourquoi « L'empire du silence » ?

**Ce silence** fait référence à la demande du Dr Mukwege, lorsque, recevant le prix Nobel de la Paix à Oslo, il a demandé à ce que soit brisé ce silence assourdissant qui fait suite encore aujourd'hui, au *rapport Mapping* qui moisit dans les tiroirs poussiéreux des Nations unies. Il a réitéré cette demande, lors d'un discours devant les Nations unies, relevant qu'il était temps de communiquer les noms des personnes désignées dans le *rapport Mapping* ; ces noms, que lui-même ne cite pas d'ailleurs, ce qui se comprend, vu sa situation de « prisonnier dans son hôpital », car il a été la cible de plusieurs tentatives d'assassinat et plusieurs de ses proches ont été assassinés, dont le médecin-directeur gynécologue qui était appelé à lui succéder et qui a été abattu de 3 balles de revolver à la sortie de l'hôpital.

Ces noms sont connus, et en cela, nous pouvons souligner le travail et le courage d'organisations, comme l'ACAT-France, qui ont pu dénoncer certains responsables.

**Silence**, car globalement on peut dire que cette guerre en RDC est très peu médiatisée par rapport à d'autres guerres comme celles en Syrie, au Moyen-Orient, aujourd'hui en Ukraine et bien d'autres encore ; ce qui implique une grande méconnaissance de ce qui s'y passe.

De plus, chaque fragment de cette violence en RDC peut paraître incohérent et chaotique.

Il était donc temps de rassembler le puzzle de cette mosaïque, afin qu'on puisse comprendre les enchaînements historiques qui ont conduit à cette violence. Au départ, lors de la première guerre ; il était évident qu'il s'agissait d'une guerre de revanches, suite au génocide Rwandais, qui visait les anciens génocidaires, mais aussi les populations civiles. Lors de la 2<sup>e</sup> guerre, les objectifs des armées étrangères d'occupations visaient la prédation des richesses minières du Congo. Tel fut le cas de la *guerre des Six jours* qui a vu s'affronter, pour s'accaparer les richesses diamantifères, le Rwanda et l'Ouganda se sont envoyés mutuellement tant de bombes, que plus de 1000 d'entre elles sont tombées sur les populations civiles congolaises détruisant une partie de la ville de Kisangani et faisant près de quatre mille morts. Ces guerres successives ont généré par la suite une prolifération des groupes armés qui se sont multipliés pour une appropriation mafieuse des ressources minières de ce territoire.

Ensuite la déliquescence de l'État de droit et des normes morales qui font d'humanité de l'individu, ont conduit à d'autres situations comme dans la tragédie du Kasaï, où on découvre une violence qui n'est ni ethnique, ni religieuse, ni vraiment économique mais bien sociale. En effet, cette province oubliée, voire méprisée et loin de l'État central, a vu émerger une révolte populaire, une jacquerie violente qui a provoqué une répression et des massacres de populations civiles sans la moindre règle et sans plus aucune norme ni pour les forces armées, ni pour les forces de police qui s'adonnèrent à des tueries sans limites.

Ces guerres et massacres qui endeuillent le Congo depuis 25 ans, me rappellent une image du film, si poignante, qu'elle aurait dû être dans toutes les consciences : celle d'un train de réfugiés dont on sort les corps morts, les cadavres entassés. Presque une image iconique de cet empire du silence.

L'une des raisons de ce silence concerne ces Etats, qui ont ressenti un sentiment de culpabilité, une mauvaise conscience, suite à la passivité de la communauté internationale lors du génocide rwandais. Mais il y a aussi le désir de préserver des relations privilégiées avec les chefs d'État de la région pour des considérations géopolitiques et pour garantir la main mise sur les richesses de ces territoires et en particulier sur l'Est du Congo, coffre-fort de l'humanité en métaux rares et minerais précieux indispensables aux technologies les plus en pointe

**Silence** de certains Etats dont certains avaient déjà tenté d'interdire le film sur le docteur Mukwege « *L'homme qui répare les femmes* », ou du moins d'empêcher de le présenter, aux Nations unies mais c'était trop tard pour se raviser. J'ai alors compris qu'il y avait de fortes réticences à la diffusion de ce film, notamment à New York où je devrais le présenter, et qu'il y avait derrière un lobby extrêmement puissant pour imposer cette loi du silence.

Il y a eu à l'époque une attitude très claire de ne pas m'inviter, ni de me donner la parole. Avec le docteur Mukwege, nous espérions, dans cette grande assemblée au siège des Nations unies de plus de six cent personnes de diverses délégations du monde entier, qu'un militant connu pour défendre les droits de l'Homme, après que le film a été projeté, questionne le docteur et prononce le mot « *Mapping* », pour aller dans le sens de notre démarche. Malheureusement, il ne l'a pas fait. Silence.

Il est évident qu'il y a un fort désintérêt pour la RDC, bien que ses richesses contribuent fortement aux enjeux économiques du monde et aux positionnements géopolitiques. Ainsi, lorsque j'ai contacté les chaînes françaises et des chaînes internationales, pour financer ce film, la porte est restée fermée. Il est évident de constater que lorsque l'on parle des victimes, cette porte est ouverte, mais quand on parle des bourreaux, c'est beaucoup plus difficile de convaincre les médias de soutenir un tel film. Ce film a du coup été une production belgo-belge avec juste un précieux soutien de TV5 monde. Depuis, le film a eu un retentissement très important en Belgique et Arte a finalement décidé de l'acquérir pour le diffuser dans un an.

## 2/ Qu'est-ce que la justice transitionnelle ?

Le *rapport Mapping* recommande la mise en place d'une justice transitionnelle qui implique bien entendu la poursuite des auteurs de violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

C'est un ensemble de mesures judiciaires ou non-judiciaires qui sont prises dans un pays pour assurer une transition d'un état de conflit à un état de paix. Cette sorte de justice a trois fonctions. D'abord, c'est une justice de rattrapage – il s'agit de juger les crimes qui auraient dû l'être dans le passé mais qui ne l'ont pas été en raison de la position politique ou militaire de leurs auteurs.

C'est également une justice d'accompagnement et de passage. Elle est un instrument au service de la démocratie et du changement de société. Elle participe à une mutation plus fondamentale qui va lui donner sa crédibilité. Enfin, c'est une justice de reconstruction – la justice du « *plus jamais ça !* » visant à réfléchir sur les causes de violences et en tirer des conséquences pour l'avenir. (Source : justice info.net : <https://www.justiceinfo.net/fr/justice-transitionnelle> ).

Pour en savoir plus sur la justice transitionnelle, je vous renvoie au site *justiceforcongo*, très riche qui mène une campagne pour la paix au Congo et diffuse des capsules (vidéos courtes) qui expliquent de façon concise et accessible à tous, les termes juridiques et la situation en RDC : <http://justiceforcongo.com/>

Il y a énormément à faire en demandant aux Nations unies que cesse l'hypocrisie quant à la confidentialité des noms des criminels après 10 à 25 ans, au prétexte que cette confidentialité est nécessaire pour protéger les victimes ! Car, au final ce sont les victimes qui demandent que ces noms soient révélés. Il faut dévoiler les noms désignés dans le *rapport Mapping*, révéler les identités des personnes susceptibles d'être poursuivies pour les crimes commis, car une fois qu'elles seront dévoilées, elles seront déstabilisées et pourront faire l'objet de sanctions internationales. Situation absurde, ces personnes sont toujours aujourd'hui dans les hautes sphères du pouvoir, politiques mais surtout militaires en RDC ! Avec la pression de la société civile, il faut que ces gens soient acculés pour les amener à devoir être chassés des organes de pouvoir !

Il y a d'autres moyens pour protéger les victimes. L'Union Européenne par exemple peut prendre des sanctions ciblées.

Une question essentielle, voire centrale, dont parle le film, est la situation des fosses communes, car c'est le début, dans un processus judiciaire, de recherche de la preuve. En effet, il y a une forte volonté de faire disparaître les victimes enterrées dans les fosses communes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle deux enquêteurs des Nations unies en mission, qui tentaient de répertorier les fosses communes au Kasaï, ont été décapités ; cela prouve bien que les fosses communes sont un point extrêmement sensible. Les exhumations des corps des victimes des fosses sont aussi un moyen de faire le deuil pour les survivants, les proches.

### **3/ Qu'en est-il de la Cour pénale internationale ? Pourquoi ne transforme-t-on pas l'investissement pour la MONUSCO critiqué pour son inutilité en investissements pour une justice internationale ?**

Etant donné qu'il y a eu des crimes pouvant être constitutifs de crime de guerre, crime contre l'humanité commis par les belligérants de plusieurs pays, il est important que soit constitué un tribunal pénal international à l'instar de ceux de pays comme l'ex-Yougoslavie, le Sierra Léone, le Rwanda, etc...

Il faut aussi constituer en RDC des tribunaux mixtes avec la participation de magistrats internationaux non seulement pour des questions d'expertises mais aussi pour garantir l'indépendance de la justice congolaise.

A propos de la mission de la MONUSCO, le docteur Denis Mukwege s'est exprimé pour qu'elle puisse rester en RDC ; mais avec un mandat différent, davantage centré sur le soutien aux processus de justice.

#### **4/ Comment avez-vous pu obtenir certaines images très compromettantes ?**

C'est grâce à mon réseau, dont bien sûr je ne peux pas révéler les noms dans le souci de les protéger. Il y a aussi les images d'agence qui sont accessibles. Et quelques extraits de films documentaires existants.

#### **5/ Vous sentez-vous menacé ?**

C'est difficile à dire même si à un moment donné, j'ai eu, dans un premier temps, un refus de visa pour aller en RDC. Ce refus était influencé par une mouvance proche de la présidence de la RDC. Plus tard, on a réussi à obtenir le visa et on a pu faire, en novembre 2021, une projection du film au Palais du Peuple, siège du Parlement congolais, en présence des présidents du Parlement et du Sénat.

Il reste quand même des risques. Aujourd'hui, je suis cité au pénal, en citation directe à Kinshasa, sans aucune enquête, ce qui implique que la décision de justice peut être appliquée immédiatement – saisie et/ou interdiction du film, arrestation immédiate avec une peine possible de 3 à 12 mois, vu que je suis accusé de « contrefaçon, sous le prétexte surréaliste de « vol et de viol de l'imaginaire congolais ». Il est évident qu'il s'agit d'une manœuvre politique pour interdire le film sous un prétexte fallacieux. Je suis soutenu par un avocat de la FIDH et par deux avocats congolais. Et nous avons porté plainte pour diffamation en Belgique et en RDC. Je devrai toutefois me présenter au tribunal pour éviter d'être condamné par contumace. Du moins si je veux que ce film ne soit pas interdit au Congo.

#### **6/ Pourquoi les deux experts de l'ONU assassinés n'étaient pas protégés, compte tenu de la situation connue en RDC ? Quelles sont les raisons de la réaction mitigée de l'ONU face à cet évènement ?**

Normalement, ils auraient dû pouvoir y aller sans problème et j'aurais été dans la même situation qu'eux, car le fait de côtoyer les rebelles n'est pas un problème, mais je pense qu'il y a eu un piège monté quelque part. Il a d'ailleurs été prouvé que l'Agence Nationale des Renseignements de la RDC a été impliquée.

**Info chat :** Procès en trompe-l'œil dans l'affaire du meurtre des deux experts de l'ONU <https://www.hrw.org/fr/news/2022/02/07/rd-congo-proces-en-trompe-loeil-dans-laffaire-du-meurtre-des-deux-experts-de-lonu>

#### **7/ Lors d'un des massacres évoqués dans le film, les soldats de l'ONU étaient tout près, ont été avertis et ne sont pas intervenus. Pourquoi ?**

Leur excuse est qu'ils ne font que suivre les ordres. La peur d'être pris pour cible également. L'on a pu constater que cette mission de maintien de la paix avait souvent été une mission de décompte des crimes commis. Les Nations unies fonctionnent beaucoup sur la logique du consensus ce qui rend difficile la prise de décision dès qu'un membre (particulièrement du Conseil de Sécurité) s'y oppose en raison de ses propres intérêts.

**Info chat :** Pour comprendre la mission de la MONUSCO en RDC :

MONUSCO et les droits de l'Homme : <https://monusco.unmissions.org/droits-de-lhomme>

**8/ Quelle est la logique des massacres et exactions qui ont eu lieu en RDC ? Y-a-t-il une volonté délibérée d'atteindre une ou des catégories précises de la population de ces régions en fonction de l'ethnie, l'origine, la religion ? Les exactions sont-elles perpétrées au hasard ou sont-elles planifiées ? Est-ce que leur objectif est de contrôler ces territoires, afin de mieux contrôler ses richesses, en assujettissant la population par la terreur ? Mâter des rébellions ponctuelles émergeant suites à des exactions et au refus montant de la dictature ?**

Lors des deux premières guerres du Congo, c'est la politique de la terreur qui a présidé. Les populations étaient éliminées dans les territoires visés. Des viols se déroulaient dans le but de détruire l'appareil génital des femmes et en conséquence de détruire des communautés entières. C'était une arme psychologique redoutable.

Concernant la *Guerre des six jours*, à Kisangani, les populations congolaises victimes ont essuyé les bombes de l'armée rwandaise et de l'armée ougandaise qui se battaient. Elles n'étaient pas spécialement ciblées.

Il y a eu des exactions commises par des forces militaires contre la population. Certains groupes rebelles issus de la population ont aussi fait preuve de violences extrêmes.

Des groupes rwandophones ont commis des exactions très ciblées ; des groupes d'anciens génocidaires, toujours armés en RDC, continuent à semer la terreur. La situation est très complexe.

**Info chat :** *Dans la première partie du film, est évoquée la chasse aux réfugiés hutus partis après le génocide des tutsis au Rwanda. Il semble important de souligner le problème de l'infiltration de génocidaires dans les camps de réfugiés, qui a amplifié le fait que de nombreux civils innocents ont été massacrés.*

**Info chat :** *Thierry a dit que le processus de « vengeance » (suite au génocide rwandais) peut se « comprendre », mais la vengeance n'est pas la justice, et le film prouve bien que cette vengeance ne « résout » rien, bien au contraire.*

**9/ Les puissances occidentales participent-elles au pillage ou exploitations des richesses de la RDC et tout particulièrement de ses régions Est ? Leur silence n'est-il pas lié à leur responsabilité dans le commerce des armes qui alimentent toutes ces forces armées, ainsi qu'aux contrats signés avec la RDC pour notre approvisionnement en matières premières indispensables pour le fonctionnement de nos industries en cobalt, coltan, diamant, ..... ?**

Aujourd'hui, les lois sur le devoir de vigilance des sociétés multinationales votées en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, permettent par exemple d'attaquer *TOTAL* en Ouganda ou *CASINO* au Brésil et de défendre les droits de populations que les autorités locales ne respectent pas. Peut-on envisager une évolution positive au moins dans certains domaines ?

La situation est très complexe entre Etats, multinationales, groupes armés.

En effet, cette province oubliée (Kasaï) voire méprisée et loin de l'État central, a vu se former une jacquerie violente qui s'est mise en place, occasionnant de fortes répressions : là où il n'y a plus aucune norme ni pour les forces armées, ni pour les forces de police qui s'adonnent à des tueries.

Il est clair, qu'en ce qui concerne les Etats il y a aussi bien évidemment le désir de préserver des relations privilégiées avec les chefs d'États pour des considérations géopolitiques et pour garantir en même temps la main mise sur les richesses de ces territoires.

Cela dit, je me permets souvent de préciser que les multinationales n'ont pas toujours intérêt à des situations de chaos, de guerre. En effet, dans ce contexte, prolifèrent plutôt des groupes armés, des milices, évidemment de mèche avec les élites mafieuses politiques et militaires congolaises et étrangères, mais aussi des prédateurs venus des quatre coins de la planète, ont pour pratique cette exploitation souvent illégale des richesses de l'Est du Congo et de ses minerais (Coltan, or, diamant etc...)

Il est vrai qu'aujourd'hui des réglementations responsabilisent les multinationales occidentales et les obligent à suivre des législations européennes et américaines. Ce n'est pas le cas pour d'autres sociétés comme les sociétés minières asiatiques. Pour autant, dans la réalité du terrain, ce que j'ai vraiment constaté, c'est qu'il y a en effet des accords certifiés pour légaliser une partie du minerai et l'autre partie est toujours exportée de manière tout aussi mafieuse. Il y a eu donc des accords avec les anciens belligérants (ceux qui ont détruit le pays) pour leur donner un accès privilégié aux mines, ce qui est très paradoxal, d'autant plus qu'ils n'ont pas été poursuivis pour une dette de guerre (ce qui aurait dû être le cas d'ailleurs !). A l'exception toutefois de l'Ouganda qui vient d'être condamné au remboursement d'une dette de guerre d'un montant ridicule par la Cour Internationale de justice. Le Rwanda, échappe à toute poursuite, car il ne reconnaît aucune de ces juridictions internationales, tout comme Israël.

Il y a un fort désintérêt pour la RDC, bien que ses richesses contribuent fortement à enjeux et des positionnements géopolitiques.

## **10/ Est-ce que le film a également cherché à mettre en évidence un certain constat de l'échec du droit international ?**

Oui, je le dis dans mes interventions mais au-delà de cela, le film est un appel à briser le règne du silence et à garder la mémoire. Dans le cas contraire, on est dans le négationnisme et le révisionnisme.

N'oublions pas que le *rapport Mapping* s'est arrêté il y a 20 ans déjà. On aurait pu avoir deux *rapports Mapping* depuis, sur ce qui se passe dans le pays.

Grâce aussi au docteur Denis Mukwege qui fédère beaucoup de monde au niveau international, la parole commence à se libérer au Congo. Par exemple, vous voyez dans le film les femmes kasaïennes organisées en collectifs et qui chantent. Ce n'est plus de la résilience, c'est de la résistance et ça, c'est un pas en avant.

C'est vrai qu'elles sont soutenues par la société civile, mais aussi surtout par le barreau de Kananga. Après, il faut le soutien international pour ces barreaux congolais, avec un soutien pouvant prendre la forme de parrainages avec les barreaux de pays occidentaux.

## **11/ Quelles personnalités influentes pourrait-on viser pour faire bouger les choses ?**

Je pense que chaque pays a les siens. Cela pourrait être dans le monde culturel, sportif, politique, économique.

Le docteur Mukwege s'est déjà entretenu avec plusieurs autorités politiques françaises, mais c'est toujours la même problématique : lorsqu'on parle des victimes, c'est bien accueilli, et lorsque l'on évoque les bourreaux et la justice – le fait qu'ils doivent répondre de leurs actions –, on passe à autre chose !

Il ne faut plus laisser passer ces crimes grâce à l'impunité. Je reprends toujours cet exemple. Quand il y a eu le vote sur les minerais de sang pour savoir si on allait exiger des multinationales d'avoir une connaissance de la provenance des minerais dans le but de ne pas s'engager dans le financement des groupes armés, cela a été un vote très compliqué. Il était très clair que, les libéraux, les démocrates-chrétiens, les républicains étaient favorables à la liberté de commercer tout simplement, alors que les socialistes et les écologistes soutenaient la proposition de cette législation. Cependant, il y a eu des voix dissidentes parmi les libéraux, les conservateurs et les républicains, qui n'ont pas respecté les consignes de vote, ce qui a permis que la loi soit approuvée.

## **12/ Pourquoi les médias français ne parlent-ils pas assez de cette question ?**

Je ne sais pas comment on peut faire avancer les choses en France, car c'est vrai que le rapprochement avec le Rwanda est arrivé à un tel point que toute critique et tout rappel de ces crimes attire de la contestation. D'ailleurs, il y a eu un livre négationniste et révisionniste écrit par le journaliste Patrick de Saint Exupéry, un des grands journalistes français. Il dit avoir été à Mbandaka et qu'il n'a rien vu et qu'il n'y a pas constaté de massacres de masse. Comment peut-il dire cela ? Le pire de cette histoire est que les médias ont relayé cette version de manière laudative. On va voir leurs réactions maintenant que le film vient de sortir. Ils ne peuvent plus dire qu'ils ne sont pas au courant. Ils peuvent le voir et peuvent en parler comme ils l'ont fait pour le livre de Saint Exupéry.

## **13/ Quel est le positionnement des leaders religieux et des politiques congolais sur la question ?**

La Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) qui est un organe important de l'église catholique au Congo a vu le film. Il faudrait désormais qu'elle en fasse un outil. Si le Pape se rend au Congo comme prévu en juillet de cette année, il faudrait qu'il ait vu le film. Je m'y attelle.

*Info chat : Idée pour l'ACAT-France : s'associer à l'ACAT-Italie pour toucher le Pape et lui faire voir le film.*

## **14/ Avez-vous des infos sur la position des autorités françaises, dont les responsabilités dans les massacres au Rwanda, et les suites, sont patentées ?**

Je ne connais pas bien le contexte français, mais je suis très heureux qu'une avant-première devant un petit comité de personnes a conduit à ce qu'il y ait une projection-débat à l'Assemblée nationale, devant quelques députés.

*Info chat : Proposition des députées mesdames Frédérique Dumas et Brigitte Liso dans leur rapport d'information sur les droits des femmes dans le monde et l'application de la convention d'Istanbul intitulé « Plaider, en lien avec nos partenaires européens, en faveur de la mise en œuvre du rapport du projet Mapping au niveau des Nations unies » :*

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion\\_afetr/15b4907\\_rapport-information#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_afetr/15b4907_rapport-information#)

*Info chat : « S'agissant du rapport Mapping des Nations-Unies concernant les graves violations des droits de l'Homme commises en République démocratique du Congo entre 1993 et 2003, il appartient aux autorités congolaises de se prononcer sur les suites qu'elles entendent y donner » : Pour voir la position officielle de la France : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/republique-democratique-du-congo/evenements/article/republique-democratique-du-congo-q-r-extrait-du-point-de-presse-05-10-20>*

## 15/ Qu'en est-il de la position de la Belgique ?

Anecdote : Le film étant sorti en Belgique en janvier 2022, il a reçu un accueil exceptionnel.

La Reine des Belges, Paola, qui en a entendu parler, a été très discrètement le voir, sans que le responsable du cinéma où elle a été en soit informé. Par la suite, j'ai été invité au palais avec Christine Pireaux, la productrice du film. Je ne peux malheureusement pas vous livrer la teneur des échanges, en raison de leur confidentialité, mais je peux souligner que ce fut un échange chaleureux et fructueux qui a porté sur la situation du peuple congolais.

**Info chat :** *L'enquête parlementaire belge après le génocide des Tutsis au Rwanda a produit très vite un travail beaucoup plus "riche" et documenté que la mission d'information parlementaire française. Elle a permis des réactions politiques belges plus rapides aussi et plus claires que les réactions politiques françaises, dont certaines restent toujours dans la négation du génocide ou du rôle de la France.*

## 16/ Il semble que la notoriété du docteur Denis Mukwege encourage la population à manifester malgré la répression ? Un certain nombre d'ONGs enquêtent depuis des années sur les violations des droits humains et alertent les responsables. Comment voyez-vous L'avenir ?

Les Congolais devraient davantage reconnaître le combat contre l'impunité du docteur Mukwege. Une université congolaise protestante lui a décerné la distinction honoris causa, mais il n'a jamais été reçu, ni au Parlement, ni même honoré par la présidence congolaise.

Il ne faut hélas pas lui donner plus d'influence qu'il n'en a au Congo. Il est pourtant la conscience morale congolaise. Mais les autorités s'en méfient, elles craignent qu'il se positionne comme candidat politique. Ce qui n'est pas le cas du tout. Il a fait des propositions au président congolais, mais il n'est pas entendu. Les autorités devraient pourtant s'appuyer sur lui pour mettre fin à l'impunité. Il subit des pressions terribles avec des campagnes de dénigrement extrêmement violentes.

**Info chat :** *En novembre dernier, les 3 avant-premières à Kinshasa ont rassemblé près de 1500 spectateurs, en présence des présidents de l'Assemblée et du Sénat, initiant un forum public qui se développera en mai au cours d'une tournée de projections-rencontres, en présence de Thierry Michel, dans toutes les grandes villes des régions martyrisées.*

**Info chat :** *Le manque de respect face à la dignité congolaise n'a plus de limite. Des massacres en continu, l'impunité. Il est important que la diaspora congolaise s'implique dans la vulgarisation de ce film. Il y a des milliers de congolais conscients de cette situation et qui sont prêts à participer à la continuité historique. D'où notre présence et volonté de prendre part à cette aventure. La diaspora consciente et engagée est là, quand bien même elle manquerait de moyens d'organisations. Il faut une vulgarisation de masse pour que se lèvent les voix congolaises à côtés des amis du Congo qui portent sa voix, dont le réalisateur Thierry Michel.*



## 6 – Organiser des projections-débats

D'une manière générale, les projections-débats permettent de sensibiliser un large public à une cause de manière moins formelle qu'une conférence-débat. Elles sont plus conviviales et permettent une prise de conscience du grand public. Elles aident à comprendre et mieux soutenir une action.

Accompagner une projection-débat c'est mener une action concrète en s'appuyant sur le film, outil essentiel :

Au niveau local, discuter et partager les valeurs et positions défendues par l'ACAT-France. C'est aussi l'occasion d'élargir le réseau de l'association au-delà de ses membres et de rencontrer de nouveaux sympathisants.

Au niveau national, interpeller les autorités et instances concernées. En ce sens, l'impact d'une action collective est déterminant ; d'où l'intérêt d'agir, comme c'est le cas pour *l'empire du silence* en partenariat avec plusieurs associations reconnues pour leur expertise.

De plus, nos associations, constituées de représentations locales (groupes, sections) sur le plan national, sont parfois aussi constituées en fédérations internationales, comme l'ACAT-France et la FIA-CAT qui a statut consultatif auprès des Nations-Unies ; la Ligue des droits de l'Homme et la FIDH ; Amnesty international-section française et Amnesty international...

### Accompagner et soutenir l'organisation des projections-débats

Si vous n'êtes pas coordonnateur de région, mais membre de l'une des associations partenaires, vous êtes aussi concerné par cette action de mobilisation qui a deux objectifs :

#### 1/ Montrer le film au plus grand nombre de spectateurs.

D'une manière générale, nous vous invitons à vous rapprocher des associations partenaires au niveau local et celles avec qui vous êtes en lien pour rassembler les forces et élargir le public au-delà des cercles des militants et des bénévoles.

#### 2/ Interpeller les responsables politiques

Il s'agira de diffuser largement la pétition inter-associative destinée à la Présidence de la République française et d'inviter à la signer.

Vous pouvez de plus diffuser les appels du mois et appels à mobilisation de l'ACAT-France, en les mettant à disposition lors des projections-débats.

Afin de faciliter l'organisation des débats, la programmation tient à votre disposition une liste de personnes ressources pour intervenir lors de ces projections-débats.

## Organiser une conférence-débat près de chez vous

Pour la mise en place de séances dans votre ville autour de *L'empire du silence*, JHR Films, la société de distribution, est votre interlocuteur direct. Philippe Hagué s'occupe du partenariat associatif, alors que Romane Segui, la programmatrice, est en relation avec les salles de cinéma, ils sont tous deux à votre écoute pour répondre à vos questions et recevoir votre souhait d'organiser une projection-débat dans votre ville. De leur côté, ils vous contacteront si une salle de cinéma, proche de chez vous, souhaite programmer le film et a besoin de votre accompagnement. Vous trouverez leurs coordonnées dans la rubrique Programmation et contacts.

Dans tous les cas, il s'agit de montrer le film au plus grand nombre de spectateurs pour les sensibiliser à la situation dramatique qui règne en RDC et d'interpeller les responsables politiques afin que cesse enfin, dans ce pays, l'impunité des criminels.

### Récapitulatif

#### Si vous souhaitez organiser une projection-débat dans votre ville :

Contactez Romane Ségui et Philippe Hagué (courriel couplé), ils vous aideront à trouver un intervenant – Prévoyez un budget de participation aux frais de transport et d'hébergement. Ce sont eux qui vous informeront si un cinéma, proche de chez vous, souhaite programmer le film et a besoin de votre accompagnement.

Dans les deux cas, rapprochez-vous des groupes locaux des associations partenaires du film et coordonnez-vous.

Les affiches et autres outils de communication seront directement fournis au cinéma. Un flyer électronique annonçant la séance vous sera envoyé par courriel, que vous pourrez relayer dans vos réseaux, ainsi qu'à la presse locale. Ciblez des lieux culturels, les maisons d'associations, les aumôneries de lycées et grandes écoles afin de remettre affiches et flyers aux responsables ou les poser dans les endroits prévus à cet effet ;

Invitez vos élus : maires, députés, sénateurs...

Munissez-vous du présent livret d'accompagnement pour les questions/réponses. Vous pourrez introduire la séquence en reprenant deux ou trois questions pour lancer le débat ;

Organiser l'accueil dans le cinéma le jour de la projection-débat : se renseigner pour savoir si une table de presse est possible dans le hall devant la salle ;

En relation avec la salle de cinéma et les autres partenaires, fixez le déroulé de la séance :

- Accueil et distribution aux spectateurs de la pétition que vous aurez imprimée au nombre d'exemplaires correspondant aux spectateurs attendus ;
- Présentation du film, du partenariat associatif et de l'intervenant ;
- Après la projection et après le débat en fin de séance, recueillez la pétition signée pour envoyer le tout par voie postale à :

JHR Films, 9 rue des Cascades – 75020 Paris

Communiqué de l'ACAT-France à l'occasion de la sortie du film, le 16 mars 2022



On ne construit pas la paix sur des fosses communes, proclame inlassablement le docteur congolais. Denis Mukwege, prix Nobel de la paix 2018, devant tous les grands de ce monde qui l'accueillent, l'encensent et lui décernent les plus hautes distinctions. Pourtant, depuis plus de 25 ans jusqu'à ces derniers jours, les massacres se perpétuent en République démocratique du Congo dans le silence assourdissant de la communauté internationale.

Avec L'empire du silence, le cinéaste belge Thierry Michel relate les nombreuses atrocités de masse, commises dans ce pays, en toute impunité, par de hauts responsables militaires et politiques, congolais et étrangers.

Sur la base du « *Rapport Mapping* » il reprend le plaidoyer du docteur pour une stratégie de justice transitionnelle en RDC. Ce « *Rapport Mapping* », résultat d'une enquête rigoureuse, réalisée par des experts congolais et internationaux, pour le compte du Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, répertorie, en effet, les violations les plus graves des droits humains, dont fut victime le peuple congolais entre 1993 et 2003. Ce précieux document a été rendu public en octobre 2010. Depuis, il croupit scandaleusement dans un tiroir onusien et, faute d'être pris en compte, il se voit même être remis en question par ceux qui sont soupçonnés être les responsables de ces crimes relevant du droit international.

Le 12 mars 2022, Denis Mukwege est intervenu dans une salle de cinéma parisienne, dans le cadre du lancement en France de L'empire du silence. A cette occasion, il a exhorté les spectateurs présents, et avec eux l'ensemble de la société civile et civique française, à se saisir du film pour soutenir concrètement son combat pacifique en faveur de la vérité et de la justice, fondements essentiels à une paix durable. Afin que personne ne puisse dire : nous ne savions pas !

Jugeant qu'aujourd'hui il est temps pour la communauté internationale, au premier rang de laquelle – la France, de sortir de son inaction, les partenaires du film s'associent à cet appel.

Contre l'impunité et pour la justice en RDC brisons L'empire du silence !



fidh

AMNESTY  
INTERNATIONAL

ACAT



## PÉTITION À L'ATTENTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE BRISONS L'EMPIRE DU SILENCE !

*Action portée par l'ACAT France, la LDH, la FIDH, le Comité de soutien au docteur Denis Mukwege, Médecins sans frontière, Ensemble Contre la Peine de Mort, Forum Réfugiés - Cosi.*

Présidente de la République française,

« Convaincue qu'il n'y a pas de paix durable sans justice, la France œuvre en faveur de la lutte contre l'impunité afin que l'ensemble des responsables de violations des droits de l'Homme en répondent devant la justice ». Voilà la promesse que la France a faite en 2020 au moment où elle était candidate au Conseil des droits de l'Homme de l'Onu (2021-2023).

Il est temps, aujourd'hui, de tenir cet engagement envers la République démocratique du Congo (RDC), au sujet des crimes relevant du droit international qui ont fait l'objet du rapport Mapping, publié en 2010 par les Nations unies. Depuis bientôt douze ans, ce rapport, dont les recommandations tardent à être mises en œuvre, demeure le document de référence pour établir la justice en RDC et briser le climat d'impunité qui alimente la répétition des atrocités jusqu'à ce jour.

J'exhorte la France à soutenir sans plus tarder la mise en œuvre des recommandations du rapport Mapping et, dans ce cadre, favoriser la mise en place d'une équipe d'enquêteurs intégrées au Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH), comprenant entre autres des experts en anthropologie médico-légale, pour exhumer les nombreuses fosses communes afin de collecter et préserver les éléments de preuve d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes relevant du droit international. Un tel appui montrera une France davantage proactive dans le soutien à la lutte contre l'impunité en RDC, pays avec qui nous partageons les valeurs de la francophonie.

Pétition à remettre à un membre de l'association présente ce jour.

Nom, Prénom,

Signature :

## A vous d'agir !

- **Signez la pétition en ligne**
- **Partagez les vidéos et visuels sur les réseaux sociaux**
- **Signez nos appels du mois**
- **Faites connaître la déclaration interassociative autour de vous**
- **Organisez des projections-débats dans toute la France sur la situation en RDC**



## 7 – Contacts

### **DISTRIBUTION JHR Films**

Programmation : Romane Segui - [info@jhrfilms.com](mailto:info@jhrfilms.com)

Associations-réseaux : Philippe Hagué - [philippe.hague@gmail.com](mailto:philippe.hague@gmail.com)

### **Pour retrouver des partenaires locaux du film près de chez vous :**

#### **Amnesty international France :**

<https://www.amnesty.fr/pres-de-chez-vous>

#### **Comité de soutien au Dr Mukwege :**

Kcreascence Paulusi : [kcreascence@hotmail.com](mailto:kcreascence@hotmail.com)

#### **Ligue des droits de l'Homme (LDH) :**

<https://www.ldh-france.org/en-region/>

#### **ACAT-France**

Directeur du Pôle programme Plaidoyer :

Eric Mirguet: [eric.mirguet@acatfrance.fr](mailto:eric.mirguet@acatfrance.fr)

Responsable du Programme plaidoyer Afrique :

Clément Boursin : [clement.boursin@acatfrance.fr](mailto:clement.boursin@acatfrance.fr)

Directrice du Pôle Vie Militante :

Laurence Rigollet : [laurence.rigollet@acat-france.fr](mailto:laurence.rigollet@acat-france.fr)

Chargé de Mobilisation au Pôle Vie Militante :

Paa Kofi Eduah : [mobilisation@acatfrance.fr](mailto:mobilisation@acatfrance.fr)

Assistante du Pôle Vie Militante :

Florence Yesso [vieassociative@acatfrance.fr](mailto:vieassociative@acatfrance.fr)

*Photos extraites des images du film et du dossier de presse ©JHR Films*

# Livret d'accompagnement

---

L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France) est une ONG de défense des droits humains, créée en 1974 et reconnue d'utilité publique. Fondant son action sur le droit international, l'ACAT-France lutte contre la torture, la peine de mort, et pour la protection des victimes, sans distinction ethnique, idéologique ou religieuse, grâce à un réseau de 35 000 membres. En France, elle veille au respect des droits des personnes détenues et défend le droit d'asile.

---

## ACAT-France

7 rue Georges Lardennois 75019 Paris  
[contact@acatfrance.fr](mailto:contact@acatfrance.fr)

**ACAT**  
france